

Rejoignez la Ville de JUVIGNAC

(34 990 - 10 981 habitants – 207 collaborateurs)

Commune membre de Montpellier Méditerranée Métropole - MMM)

Au sein de la Direction de l'Enfance et de la Jeunesse, en devenant REFERENT PERISCOLAIRE d'une école maternelle

La ville de JUVIGNAC place l'enfant au cœur de ses priorités.

Elle compte trois groupes scolaires, lieux d'apprentissage mais aussi lieux de vie pour les enfants de 3 à 11 ans.

Elle accueille ainsi plus de 1150 élèves et les accompagne durant leur temps libre.

L'action de la municipalité se traduit par l'organisation et l'animation des temps périscolaires et extrascolaires, selon les objectifs éducatifs suivants :

- ✓ Promouvoir la réussite éducative
- ✓ Favoriser l'apprentissage de la vie en société et de la citoyenneté
- ✓ Respecter le rythme de l'enfant et encourager son autonomie
- ✓ Encourager l'épanouissement de l'enfant, sa créativité et sa curiosité
- ✓ Favoriser l'expression de l'entraide et de la solidarité
- ✓ Développer les liens intergénérationnels

En ce qui concerne le service périscolaire, il regroupe 71 agents, dont 6 référents périscolaires, 3 agents d'accueil, 17 ATSEM et 45 animateurs.

Il s'appuie sur un référent par école maternelle et par école élémentaire.

VOS MISSIONS

Placé sous l'autorité de la responsable de la coordination des temps périscolaires, vous êtes chargé :

- ⇒ D'élaborer, mettre en œuvre et évaluer le projet pédagogique, conformément aux objectifs éducatifs.
- ⇒ D'assurer la direction de l'accueil de loisirs périscolaire, dans le respect de la réglementation définie par la Direction Départementale de la Cohésion sociale (DDCS)
- ⇒ De garantir la sécurité des enfants sur chacun des temps périscolaires
- ⇒ De manager une équipe d'animateurs et d'ATSEM

Votre recrutement fait suite au départ du référent périscolaire actuellement en place, sur une école maternelle, accueillant environ 120 enfants, âgés de 3 à 6 ans.

Vous serez le responsable hiérarchique direct de 5 ATSEM et d'environ 4 animateurs.

ACTIVITES PRINCIPALES

- ✓ Garantir la sécurité physique, affective et morale des enfants placés sous sa responsabilité
- ✓ Coordonner l'action pédagogique
- ✓ Veiller au bon déroulement de la vie scolaire
- ✓ Assurer la gestion de son équipe
- ✓ Exécuter les tâches administratives inhérentes à l'organisation
- ✓ Appliquer les mesures d'hygiène et de sécurité

ACTIVITES SECONDAIRES

- ✓ Assurer l'animation ou la direction adjointe de l'accueil de loisirs municipal, sous la responsabilité du directeur de centre de loisirs
- ✓ Assurer l'animation ou la direction adjointe de l'accueil de loisirs Actions Jeunes, sous l'autorité de la responsable de la Jeunesse et des temps extrascolaires
- ✓ Possibilité d'animer les boums d'automne ou de printemps
- ✓ Mener des missions spécifiques (éducation routière...)
- ✓ Participer à l'encadrement des événements ponctuels organisés par la ville
- ✓ Tutorat de stagiaire

VOTRE PROFIL ET VOS COMPETENCES

Vous êtes impérativement titulaire du diplôme requis pour exercer la fonction de directeur d'un Accueil de Loisirs pour Mineurs (ACM) de plus de 80 mineurs et durant plus de 80 jours (BPJEPS LTP ou équivalence)

Vous disposez de compétences avérées et d'une expérience significative dans le domaine de l'animation.

VOS APTITUDES PROFESSIONNELLES

✓ LES SAVOIRS THEORIQUES

- Avoir une connaissance de l'enfant
- Avoir une connaissance de la réglementation des ACM en vigueur
- Avoir une connaissance des outils et des techniques de l'animation
- Avoir une connaissance des rudiments de l'environnement territorial notamment droits et obligations des fonctionnaires et des agents travaillant dans des collectivités territoriales

✓ LES SAVOIR-FAIRE

- Savoir élaborer une démarche pédagogique structurée
- Savoir animer une dynamique de groupe

- Savoir rendre compte à l'oral ou par écrit de faits ou de son activité
- Savoir tisser et entretenir une relation de proximité avec la communauté éducative
- Savoir engager et entretenir de bonnes relations avec les usagers
- Savoir gérer les conflits
- Savoir utiliser les outils informatiques Word et Excel ainsi que le logiciel ABELIUM

✓ **LES SAVOIR-ÊTRE**

- Savoir être positif et force de propositions
- Savoir être organisé et méthodique
- Savoir être à l'écoute
- Savoir être respectueux et discret
- Savoir être loyal vis-à-vis de la collectivité

VOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET VOTRE ENVIRONNEMENT

- ⇒ Contrat à durée déterminée, du 24 août 2020 au 31 août 2021
- ⇒ 35 heures hebdomadaires
 - Répartis sur les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire,
 - Exceptionnellement les mercredis en période scolaire
 - Du lundi au vendredi durant les vacances scolaires
- ⇒ Rémunération sur la base de l'échelon 6 du grade d'animateur territorial
- ⇒ 25 jours de congés annuels
- ⇒ Adhésion au CNAS

Adressez votre candidature (lettre de motivation et CV) avant le 31 juillet 2020 :

Soit à Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, Parvis des droits de l'Homme, 34 990 JUVIGNAC

Soit par mail à l'attention de Nora LE PEUCH, Directrice des Ressources Humaines et de la Formation, à l'adresse suivante : nora.lepeuch@juvignac.fr